

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Onces, la ligne. 20 c.
 An. 30
 Réclam. 75
 Faits divers

RESERVES SOUS PAIEMENT
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et non payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas.
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la reproduction,
 avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

SAUMUR: 30 fr.
 16
 8

Poste: 35 fr.
 18
 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste.
 ou chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR
 8 Juillet 1884.

Chronique générale.

CONSEIL DES MINISTRES.

Les ministres se sont réunis exceptionnellement hier matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.
 Cette réunion extraordinaire était nécessaire par les nouvelles reçues de la Chine et du Tonkin.
 Il a été décidé, après un long débat, que le gouvernement accepterait la discussion immédiate de l'interpellation de M. Granet sur l'affaire de Lang-Son.
 La guerre avec la Chine est décidée et des instructions en ce sens ont été télégraphiées aux amiraux Courbet et Lespès et au général Millot.
 L'escadre française a reçu l'ordre de s'emparer de l'arsenal militaire de Fou-Tchéou et de s'y maintenir jusqu'à ce que la Chine ait consenti à payer à la France une indemnité de 250 millions.

Si nous en croyons le *Matin*, qui affirme l'authenticité de ses renseignements, l'ambassadeur de Chine, Li-Fong-Pao, aurait rencontré auprès de M. Ferry « des dispositions beaucoup plus conciliantes que ne pourrait le faire supposer le langage des journaux officieux ».
 Le ministre de Chine aurait prié M. Ferry d'attendre les résultats de l'enquête chinoise sur le guet-apens de Lang-Son; il aurait assuré que cette affaire était la suite d'un malentendu et que la Chine ne voulait pas le moins du monde déchirer le traité de Tien-Tsin.
 M. Ferry aurait accordé à l'ambassadeur une attention bienveillante; il lui aurait seulement déclaré que la France demanderait une réparation « compatible avec l'honneur du gouvernement impérial ». Il est probable

que la réparation consistera en une indemnité de guerre.

Le bruit a couru au Palais-Bourbon que le duc d'Aumale était mort hier matin à Chantilly.
 La *Gazette de France* a démenti la nouvelle.

Il y a division dans le conseil des ministres au sujet de la fête du 14 juillet.

Les uns voudraient suivre l'avis du conseil médical qui demande la suppression, ou tout au moins l'ajournement de la fête. M. Ferry est, dit-on, partisan de l'ajournement; il a déjà eu quelques coliques, et il est devenu prudent.
 Les autres prétendent que cet ajournement aurait de dangereuses conséquences pour la popularité du cabinet.

M. Waldeck, dont les entrailles sont moins faciles à émouvoir, tient ferme pour le 14 juillet.

Le conseil est donc dans une grande alternative. Rien n'est encore décidé.

Nombre de députés veulent demander l'ajournement de la fête, qui serait remise au 22 septembre. On fêterait l'anniversaire de 1792; cette année-là, le mois de septembre avait bien mal commencé! Mais les républicains n'ont pas de préjugés.

Nous n'avons que peu de nouvelles relativement à la Conférence. Les travaux ne sont nullement avancés. Les plénipotentiaires tâtent le terrain et hésitent sur la voie qu'ils devront prendre pour aborder franchement la discussion.

LA FÊTE DU 14 JUILLET

Le *Journal officiel* publie la note suivante:
 « A l'occasion du 14 juillet, deux revues seront passées à Paris, à neuf heures du matin:
 1° L'une aux Champs-Élysées, par M. le

général de division Saussier, gouverneur militaire de Paris.

2° L'autre, place de la Nation, par M. le général de division Rolland, commandant la 7^e division d'infanterie. A Versailles, les troupes, y compris le bataillon et l'escadron de Saint-Cyr, seront passées en revue par M. le général de division Sée, commandant la 5^e division d'infanterie.

Dans chacune des autres villes de garnison, les troupes seront, en principe, passées en revue dans la matinée par le commandant d'armes.

On parle beaucoup en ce moment du dépôt sur le bureau de la Chambre d'un projet de résolution tendant à supprimer, pour cette année, non seulement l'appel des réservistes, mais encore tous les mouvements de troupes pouvant présenter quelques dangers au point de vue de la propagation des épidémies régnantes.

Il n'y aurait, par suite, pas de manœuvre d'automne, et il ne sera fait, en 1884, de tirs de guerre que par les régiments disposant dans leur garnison d'un champ d'expérience convenable.

Quant aux économies réalisées de ce chef, elles seraient, d'après le projet, employées en partie à améliorer la nourriture des troupes. (*Nouvelle Presse.*)

L'ÉLECTION LÉGISLATIVE DE LIBOURNE

Grâce aux manœuvres exercées en sa faveur par l'administration, M. Obissier, ancien préfet de la Vienne, a été élu député de Libourne par 7,658 voix contre 5,274 données à M. Troplong, bonapartiste.

Il s'agissait de remplacer le député républicain, M. Lalanne, décédé, qui avait été élu en août 1881 par 8,425 voix, contre 4,474 données à M. Hovyn de la Tranchère, ancien représentant du peuple.

Le *Matin* publie une lettre de M. Emmanuel Arène adressée à M. Laisant où nous lisons le passage suivant:

« Votre journal étant de ceux qui m'attaquent le plus vivement et le plus persévérément, il m'était difficile de ne pas faire observer que vous avez été vous-même, et depuis longtemps déjà, accusé de vous être, ayant des intérêts avec une société d'assurances, le *Progrès National*, servi de votre mandat de député, pour procurer à cette société une partie de l'assurance de la Chambre des députés dont vous êtes membre. »

M. Laisant n'a jamais répondu à cette accusation. Les honorables contre qui une demande de poursuites était naguère déposée, n'ont pas cherché davantage à se justifier. Enfin certain député des Alpes-Maritimes, publiquement traité de « voleur », a empêché l'injure sans mot dire.

Tout cela n'est pas propre et nous nous expliquons difficilement le bruit qu'on a fait sur les affaires de Corse, quand on garde par ailleurs un silence aussi complet.

Le général Millot a télégraphié au ministre de la marine que, sur les 47,000 hommes dont se composait primitivement le corps expéditionnaire, il ne peut mettre en ligne que 3,500 hommes au plus.

L'état sanitaire est déplorable.

Les amis de M. Jules Ferry annonçaient ces jours derniers que le portefeuille des finances venait d'être offert à M. Léon Say, et ils paraient de la pour affirmer que le centre gauche, pleinement rassuré par l'entrée dans le ministère d'un de ses chefs les plus influents, voterait la revision. Aujourd'hui, les amis de M. Léon Say déclarent qu'il refuse la succession de M. Tirard et qu'il se prononce de la façon la plus formelle contre la revision.

Ils ajoutent même que M. Léon Say vient d'arrêter, de concert avec M. Calmon, les termes d'une déclaration bien propre à porter le dernier coup au projet du gouvernement subi par la Chambre.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

YVES TRÉVIREC

Par M. Du CAMPFRANC.

Deuxième partie.

L'après-midi, lorsque le soleil souriait au dimanche, à ce jour bienfaisant où l'ouvrier vit de la vie commune et quitte le dur labeur pour fortifier, à la brise des champs, ses poumons fatigués, Lucienne offrait une promenade champêtre aux orphelins.

On prenait le tramway, et tous trois s'élançaient en pleine campagne, dans les bois ombreux, ou dans les beaux prés traversés par la Seine.

Mai était revenu. Les fleurs embaumaient; et, dans la grande ville, toutes les fenêtres s'ouvraient aux souffles printaniers.

Marthe, assise près du balcon, achevait une bande de tapisserie: son aiguille courait avec

sa petite aiguille, vaillante travailleuse; à ta

pointe est suspendu le pain de la famille! Et, pen-

sant que tu passes et repasses dans les mailles du

canevas, pendant que tu brodes, sur la trame, ce colibri au gai plumage, la pensée de Marthe s'envole aussi, légère comme l'oiseau.

Sur le rosier donné par Yves, les fleurs se sont épanouies fraîches et rosées. Leur parfum a suffi pour transporter à la Gondinière l'esprit de la pauvre enfant.

Et Marthe a raison de quitter ainsi la douleur présente pour le joyeux passé.

Si la vie est douloureuse, à quoi bon s'y arrêter, lorsque Dieu, dans sa bonté suprême, nous a donné l'imagination, cette aile puissante qui, d'un seul élan, nous transporte au pays des mirages.

Marthe rêve, et son rêve est bon comme son cœur!

Elle revoit Louis dans sa petite enfance, si caressant et si doux, elle croit encore le serrer dans ses bras de sœur et de mère, le bercer.

— Dors, mon chéri, dors, mon amour: Marthe veille!

Si ces tendresses, doucement murmurées, étaient vraies alors, combien elles le sont davantage aujourd'hui!

Oui, elle veillera sur son frère, elle travaillera de toutes ses forces pour que les privations ne l'atteignent pas.

En songeant ainsi, Marthe achevait les derniers points de sa tapisserie.

Chaque semaine, Lucienne avait coutume de rap-

porter, au magasin qui le fournissait, l'ouvrage de M^{lle} Deline. Pour rien au monde, elle n'eût permis que sa chère enfant eût à traiter ces questions d'intérêt, si pénibles à débattre pour un cœur délicat.

Puis, Marthe, avec son joli visage, pouvait-elle sortir seule, affronter l'insolence de certains regards? Lucienne veillait sur son beau lis avec un soin jaloux. Elle le tenait enfermé dans le petit logis, dans cette demeure aérienne, d'où il planait, sans soupçonner les passions qui grandissaient à ses pieds.

Marthe venait de plier sa bande. Un sourire passait sur ses lèvres. Elle rêvait de surprendre sa vieille bonne, dont c'était la fête, en lui offrant un présent, gagné par son travail.

Alors, profitant de l'absence de Lucienne, M^{lle} Deline mit, sur ses tresses brunes, son petit chapeau enroulé de gaze, descendit dans la rue; et, marchant très-vite, les paupières baissées, toute craintive de se trouver seule sur le trottoir animé, elle arriva bientôt à la *Fileuse*.

Les commes s'agitaient aux comptoirs, étalant, devant de riches clientes, les boudes à dessins antiques, les prie-Dieu au petit point, merveilles de patience et d'adresse.

La directrice se tenait dans une sorte de cage vitrée, la tête baissée sur ses comptes, sa plume courant en lignes rapides.

Elle leva la tête à l'approche de la jeune fille,

prit le travail que celle-ci lui présentait; puis, regardant le numéro:

— Ouvrage Deline, fit-elle en ouvrant son livre de comptes... Vingt francs!

Une ardente rougeur couvrit les joues de Marthe.

— Mais, madame, balbutia-t-elle, ne vous trompez-vous pas? Ma bande est entièrement terminée.

— Eh bien! mademoiselle?...

— Mais, ordinairement, vous donniez un prix beaucoup plus élevé.

A son tour la caissière parut étonnée.

— Je ne sais ce que vous voulez dire, mademoiselle: nos prix n'ont jamais varié.

Mais Marthe avait compris. D'un seul trait la lumière avait jailli de son cœur à son esprit... Cette erreur venait de Lucienne... de Lucienne qui la laissait s'illusionner sur la valeur de son travail, qui la laissait croire que son aiguille subvenait seule aux besoins de la famille...

Mais alors quelles étaient leurs ressources?...

Ces vingt francs ne pouvaient suffire aux dépenses les plus nécessaires! Et ses toilettes, toujours si convenables, presque élégantes... et le collège de Louis, qui donc payait ces choses?... qui leur faisait l'aumône?...

Oh! elle le saurait.
 Les joues de Marthe la brûlaient. Elle marchait

On nous assure que M. de Trémontels, préfet de la Corse, va être envoyé dans la Creuse.

Le préfet de la Creuse ira à Ajaccio.

M. Waldeck-Rousseau voyagera beaucoup pendant les vacances.

Voyages tout politiques.

Il visitera d'abord la Sarthe, le Maine-et-Loire, la Vienne, la Charente-Inférieure et la Gironde.

Le percepteur de Saint-Georges d'Aurac, arrondissement de Brioude, parent d'un de nos sénateurs républicains auquel il doit sa nomination, vient de s'enfuir en laissant sa caisse absolument vide.

La France vient de donner aux Etats-Unis la statue de la *Liberté éclairant le monde*.

Elle doit être placée à New-York. Espérons que quelques rayons parviendront jusqu'à nous.

La liberté que la Révolution française a donnée au monde n'éclaire guère la France. Elle ressemble à ces phares qui illuminent au loin l'Océan, pendant que la tour d'où jaillit leur lumière reste plongée dans une profonde obscurité.

L'administration de la guerre a décidé qu'il serait accordé aux employés du ministère un demi-mois de leurs appointements, à l'occasion de la fête du 14 juillet.

MORT DE VICTOR MASSÉ.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de Victor Massé, un de nos plus célèbres compositeurs de musique de l'école française.

M. Victor Massé est mort samedi, à quatre heures du matin, après une longue et douloureuse maladie.

M. Victor Massé, né à Lorient en 1822, remporta le prix de Rome en 1844. Son premier opéra-comique, *la Chanteuse voilée* (un acte), fut représentée en 1852. Ses œuvres principales sont les *Noces de Jeannette*, 1853; *Galathée*, 1854; *la Fiancée du Diable*, 1855; *Miss Fawcett*, 1855; les *Saisons*, *la Reine Topaze*, 1856; *la Fée Carabosse*, 1859; *Fior d'Aliza* et bien d'autres compositions.

Il fut élu membre de l'Académie des beaux-arts en 1872, en remplacement d'Auber, et depuis 1877, à la suite de son dernier succès de *Paul et Virginie*, au Théâtre-Lyrique, il avait été promu officier de la Légion-d'Honneur.

Ses obsèques ont eu lieu hier à Notre-Dame-de-Lorette.

AU PALAIS-BOURBON.

Séance du 7 juillet.

M. Calla demande quelles mesures ont été prises pour prévenir l'épidémie, les fêtes du 14 Juillet allant attirer à Paris un nombre considérable d'étrangers.

d'un pas rapide; et, dès qu'elle eut atteint son logis:

— Lucienne, fit-elle d'une voix ardente, dis-moi qui nous fait vivre?... pas de détour, je veux la vérité.

L'émotion de la paysanne et ses lèvres tremblantes la trahirent.

— Toi, c'est toi! fit Marthe d'un accent de reproche. Toi qui te sacrifies pour nous; qui me laisse comme un égoïste, dépenser sans compter! Mais tu m'as donc bien mal jugée? Tu n'as donc pas compris mon cœur... Tu n'as pas deviné que j'étais assez vaillante pour prendre la moitié de la tâche; que mes bras étaient assez robustes pour aider les tiens. Oh! c'est bien mal...

Lucienne demeurait interdite; de grosses larmes coulaient sur ses joues ridées.

— Ma bonne petite Marthe, répondit-elle humblement, il ne faut pas m'en vouloir. Je ne croyais pas mal faire.

Devant cette humilité si touchante, Marthe sentit tout son orgueil se fondre. Elle entourait Lucienne de ses deux bras, et l'embrassa longuement.

Toutes deux sanglotaient.

— Vois-tu, reprit la jeune fille, je n'oublierai jamais ton dévouement; mais je ne puis l'accepter...

— Mais, alors, comment veux-tu qu'on vive?

M. Hérisson répond que l'épidémie sévit dans deux villes.

Elle ne s'est pas étendue hors de ces deux villes.

Le ministre indique les mesures hygiéniques auxquelles sont soumises les personnes qui viennent de Toulon et de Marseille.

En conséquence, le ministre ne croit pas qu'il faille s'effrayer et effrayer les populations en supprimant la fête du 14 Juillet.

Le ministre signale que derrière le choléra, se cachent des intérêts qu'il est inutile d'indiquer.

M. Calla affirme que derrière sa question aucune idée politique ne se dissimule.

C'est tout simplement dans l'intérêt de la santé publique qu'il a cru devoir faire une question au gouvernement.

Il demande si la commission d'hygiène a été consultée.

M. Hérisson répond que non.

M. Calla exprime le vœu qu'on la consulte à bref délai.

L'incident est clos.

Le président annonce que M. Blancsubé a l'intention d'adresser une question au ministre des affaires étrangères au sujet de l'affaire de Lang-Son.

Le ministre des affaires étrangères dit qu'il a reçu ce matin même le texte du traité de Tien-Tsin. Il est revêtu d'un caractère d'une solennité exceptionnelle. Les deux exemplaires mentionnent l'approbation impériale. Les stipulations du traité sont reconnues conformes à la constitution chinoise.

Le gouvernement a également reçu le rapport relatif à l'engagement de Lang-Son.

Il en résulte que ce sont les troupes régulières chinoises qui ont ouvert le feu sur nous dans des conditions qui caractérisent un véritable guet-apens. Il y a, dans cette action, le principe d'une réparation nécessaire.

Le gouvernement attend la réponse de la Chine, il fera respecter les traités conclus (Très-bien).

Le président annonce que M. Granet demande également à interpeller le gouvernement sur le même sujet.

M. Blancsubé demande que sa question soit jointe à l'interpellation de M. Granet (Adopté).

M. Granet demande que son interpellation vienne en discussion dès que la réception des documents le permettra.

M. Jules Ferry répond qu'il ne peut fixer le délai, mais il sera court. La discussion en viendra certainement avant la séparation des Chambres.

L'incident est clos.

La Chambre adopte ensuite divers projets d'intérêt local et passe à la discussion concernant le déclassement des fortifications actuelles de Lyon.

A SAINT-CYR.

Voici le triste épilogue de cette affaire grossie outre mesure par les journaux républicains: les trois élèves qui ont escaladé la tour de l'Horloge sont renvoyés de l'Ecole.

— Nous nous réduisons; je travaillerai davantage.

— Pauvre petite Marthe, tu te fatigueras!

— Et toi, que fais-tu donc?

Lucienne haussa les épaules dans un geste d'indifférence.

— Oh! ça ne gêne pas de forcer un peu d'ouvrage: le travail et moi, nous nous connaissons de vieille date.

— Eh bien! fit Marthe, doucement, tendrement, serrant dans les siennes la rude main de Lucienne, je veux suivre ton exemple; nous serons deux maintenant à travailler pour Louis.

L'âme était forte chez cette frêle jeune fille, et Marthe tint parole.

Dès l'aube, on la vit penchée sur son travail, tirant l'aiguille avec une ardeur fébrile; et le soir, sa lampe se reflétait encore sur les petites vitres, alors que, depuis longtemps, les étoiles brillaient au ciel!

Rude labeur! Marthe y laissait le rose délicat de ses joues, une part de sa vie... Mais elle n'y pensait pas. Elle s'était ligée avec Lucienne; et Louis, ignorant le dévouement de ses deux bons anges, poursuivait paisiblement ses études.

(A suivre.)

DU CAMPFRANC.

Le *Matin* assure même qu'ils sont déjà incorporés dans des régiments de ligne pour y faire le service de leur classe comme simples soldats.

Ce sont trois avenir compromis, trois carrières brisées.

En outre, une dizaine de leurs camarades sont punis de peines variant de trente à soixante jours de prison qu'ils feront à l'Ecole. Voilà encore des carrières compromises. Quand un élève dépasse dans son année un certain nombre de jours de punition, il est déclaré « sec », c'est-à-dire qu'il fait une année supplémentaire. Or trente, et soixante jours de prison constituent une punition énorme, et il n'est pas de carrière où une année de retard ait plus d'importance que dans la carrière militaire.

Le châtiement infligé aux auteurs de gamineries, regrettables sans doute, mais qui ne méritaient pas une telle répression, n'est donc pas, ou en conviendra, proportionné à la faute commise.

Le général Duffis nous semble avoir oublié bien facilement qu'à vingt ans certaines folies méritent encore le bénéfice des circonstances atténuantes!

Un mot encore: les feuilles républicaines continuent à parler avec une fureur grotesque de « l'insulte faite au drapeau tricolore ». Toutes, elles s'imaginent ou feignent de croire que, vraiment, le drapeau blanc a été arboré par les anciens élèves des Jésuites, les « Postards », comme on les appelle à l'Ecole.

Voulez-vous savoir la vérité complète? Le *Gaulois* la raconte tout au long.

« L'élève qui était monté dans l'horloge, afin de renverser les aiguilles, a voulu également intervertir l'ordre des couleurs du drapeau. Pour cela, il a commencé par détacher la partie rouge, puis la partie bleue qui est adhérente à la hampe; il a alors renversé ces deux couleurs, a attaché le blanc à la hampe, puis, le séparant du bleu, a voulu mettre au milieu la partie rouge.

« Mais c'est à ce moment que le jeune militaire a entendu la rumeur; il a abandonné son travail inachevé, et c'est ainsi que, seul, le morceau d'étoffe blanche est resté attaché à la hampe, formant une sorte de drapeau blanc. »

Et voilà pourquoi ont paru, par douzaines, des articles furibonds où radicaux et opportunistes crient à l'abomination de la désolation.

Ce serait drôle si un jeune écrivain, fanatique sans le savoir du drapeau blanc, ne payait de sa carrière brisée une indignation de commande!

GEORGES HUIILLARD.

LE CAS DU PRINCE VICTOR.

Le *Figaro* mentionne et dément le bruit que le prince Napoléon allait faire donner un conseil judiciaire à son fils aîné.

Selon ce journal, la vérité est que le prince Napoléon avait résolu, il y a quelque temps, d'appeler son fils devant un conseil de famille composé de l'impératrice, de la princesse Mathilde, du prince et de la princesse Napoléon, d'un prince de la maison de Savoie et de quelques intimes.

La réunion de la salle Rivoli a rendu, nous dit notre confrère, ce conseil au moins momentanément impossible, ce dont souffrirait beaucoup le prince Napoléon.

Quant au motif de la querelle, voici quel il serait, toujours d'après le *Figaro*:

« Sur toutes les questions politiques, et même sur la question religieuse, le père et le fils seraient absolument d'accord. C'est la seule question de l'hérédité qui les aurait séparés.

« Pour le prince Napoléon, qui parle naturellement comme s'il était déjà le chef de la nation, l'empereur, avant de mourir, pourrait présenter, recommander son fils au peuple, mais son héritier devrait immédiatement provoquer un plébiscite et recevoir le baptême électoral.

« Pour le prince Victor, au contraire, le droit héréditaire est absolu. Il le soutient énergiquement. »

Au sujet de la pension du prince Victor, notre confrère assure que le prince Napoléon, qui, avant le départ de son fils, lui faisait une pension mensuelle de 500 francs, s'ajoutant à 250 francs donnés par la princesse Clotilde, a formellement proposé au prince de lui donner une pension de qua-

route mille francs, à la condition qu'il renoncerait à celle du syndicat. Le prince Victor aurait repoussé ces offres.

En présence de cette situation, le prince Napoléon aurait repris son idée d'un conseil de famille, dont, paraît-il, la constitution soulève quelques difficultés.

Ni le *Pays*, ni le *Petit Caporal* ne parlent de la réunion jérômiste qui a eu lieu la semaine dernière. Le *Peuple* a publié le texte complet du discours de M. Pascal, beaucoup plus violent que l'analyse. Il nous semble impossible que le *Pays* et le *Petit Caporal* ne répondent pas à ces attaques virulentes contre le prince Victor et ses partisans.

Ces journaux peuvent d'autant moins garder le silence qu'un journal du matin prête au prince Jérôme l'intention de donner un conseil judiciaire à son fils, ou tout au moins de réunir un conseil de famille.

Remarquons que, d'après le *Figaro*, le différend entre les deux porte sur la manière d'entendre le principe héréditaire, ce qui n'a aucune importance pour les spectateurs. Le seul point intéressant serait de savoir si le prince Victor serait capable de savoir si le « l'empire chrétien » si cher à M. de Cassagnac. Sur ce point capital, le fils vaut le père. Le procès est donc jugé.

LE CHOLÉRA.

TOULON. — La situation devient plus grave depuis deux jours.

Du 5 juillet 6 heures du soir au 6 juillet même heure, 19 décès.

Dans la nuit du 6 au 7 juillet, 9 décès.

Jamais, jusqu'à ce jour, on n'avait vu tant de magasins fermés, notamment dans les rues des Marchands et d'Alger. L'aspect serait le même sur le quai et sur les boulevards, sans les cafés dans lesquels on rencontre encore quelque monde.

Tous les théâtres et les cafés-concerts sont fermés. Le quartier lui-même est déserté, et, malgré la gaieté des marins permissionnaires, il n'a plus le même aspect.

On croit maintenant, mais il est cependant encore prudent de faire des réserves, que le choléra proviendrait du *Shamrok*, qui aurait eu un cas à bord le 26 avril, à son retour de Cochinchine. Ce cas serait postérieur à ceux de la Sarthe, qui remontent au 2 et au 5 avril.

On signale un cas curieux: Paul-Julien, quartier-maître mécanicien du *Mytho*, guéri deux fois déjà et qui vient d'être attaqué de nouveau par le choléra. Ce bâtiment vient d'être évacué.

MARSEILLE. — L'épidémie augmente. Du 5 juillet 8 heures du soir au 6 juillet 11 heures du soir, il y a eu 22 décès cholériques.

Dans la nuit du 6 au 7 juillet à 9 heures du matin, 16 décès cholériques.

Marseille, 7 juillet.

Depuis cette nuit trois heures à ce matin dix heures, dix nouveaux décès sont ajoutés à la liste, soit au total trente décès cholériques depuis hier midi. Les dix derniers sont survenus tous en ville.

Le nombre des départs, en 24 heures, a augmenté considérablement, à la suite d'une nouvelle panique produite par l'aggravation de l'épidémie.

On désinfecte maintenant les voyageurs à la gare même; mais, dans les quartiers suburbains, la population est indignée parce qu'on n'a pas encore ouvert de bureaux de secours. Le maire et deux adjoints ont visité aujourd'hui ces localités pour se rendre compte de la situation.

Le bruit court qu'un nouveau décès cholérique vient de se produire à Aix.

PARIS. — Le bruit court que deux Toulonnais seraient morts à Paris du choléra.

Pendant les grandes chaleurs, et principalement depuis l'apparition du choléra en France, les célébrités médicales prescrivent le thé chaud coupé avec du rhum; nous recommandons les excellents rhums de la maison John Alvarés, planteur à Kingston, Jamaïque, vendus chez DOUESNEL, Epicerie Centrale, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur, depuis 2 fr. le litre et au-dessus selon qualité. — Thés noirs Souchong à 4 et 6 fr. le 1/2 k.

ÉTRANGER

Russie. — On télégraphie de Saint-Petersbourg :

« A la suite de dissensions parmi les nihilistes, la section la plus modérée du parti révolutionnaire a abandonné ses anciens affiliés et a fait sa soumission aux autorités. Les membres de cette section ont promis, en échange, de révéler les secrets de l'organisation. Des révélations importantes ont déjà été faites, et la police est convaincue de pouvoir anéantir complètement la conspiration nihiliste. »

États-Unis. — *New-York*, 6 juillet. — Des mesures de quarantaine sont actuellement imposées sur la côte américaine à tous les navires provenant de France.

REVUE FINANCIÈRE.

Maintenant que les comptes de liquidation sont terminés et les différences encaissées, le marché revient à de meilleures dispositions.

Nos rentes sont les premières à s'en ressentir. Nos émissions samedi le 3 0/0 à 76.35, l'amortissable à 77.75, le 4 1/2 à 106.87 1/2.

Le 5 0/0 italien a subi aussi le mouvement de nos rentes, nous le retrouvons aujourd'hui à 93.35, et comme dans deux jours on détache le coupon, il ressortira à 93 fr. environ. C'est un bon cours d'achat, surtout qu'il n'y a pas encore quinze jours qu'il cotait 97 fr.

La Banque de France se négocie à 500 fr. Le Crédit Foncier se traite à 1,302.50. Dans sa séance de mercredi dernier, le conseil a autorisé pour 6,033,000 fr. en prêts communaux.

De nombreux placements se font en ce moment sur les obligations Foncières et Communales des fins emprunts, comme on le constate pour les achats au comptant dont ces titres sont l'objet. Certaines Sociétés de prévoyance emploient toutes leurs ressources en achats d'obligations à lots du Crédit Foncier. Nous pouvons nommer la Fourmi, Société d'épargne en participation, qui opère comme nous venons de l'indiquer et qui distribue en outre, entre ses adhérents, les bénéfices réalisés. Elle offre ainsi aux petites bourses le moyen de participer, en se cotisant, à des chances de gains considérables.

La Banque de Paris est à 800 fr., le marché semble délaisser un peu ce titre. Le Comptoir d'Escompte est ferme à 970 fr. Le Crédit Industriel et Commercial se maintient à 675.

Crédit Lyonnais. Vives appréhensions sur ce titre due à la baisse s'accroît : 538.75.

Ces cours sont malheureusement un mirage. Chacun sait que l'émission de 100 millions de capital 1881 a été faite à 750 fr. dont 500 versés. L'action a donc de fait été libérée. Or, au cours actuel, le vendeur touche 288 fr., ce qui constitue la perte de presque 50 0/0 de son capital.

On voit que les Dépôts, qui ne vont qu'aux banques dont les cours des actions prouvent la prospérité, se retirent peu à peu du Crédit Lyonnais. Comment cette société supportera-t-elle le poids écrasant de sa propre situation immobilière d'abord, et le poids des charges de sa Fenièrerie Lyonnaise, véritable brûlot attaché à son flanc ?

Les obligations Ouest-Algérien 4 0/0 (garantie par l'État) donnent lieu à de nombreuses demandes, à 432.50, cours actuel, le titre donne un revenu net de 4.65 0/0 sans compter la prime résultant du remboursement à 500 fr.

Les actions Rio-Tinto ont donné lieu cette semaine à un grand nombre d'échanges, entre 381.25 et 385, aussi bien à Paris qu'à Londres, sur ce dernier marché surtout où la position vraie du Rio-Tinto est bien mieux connue, les transactions ont été très-nombreuses. Nous sommes étonnés de voir que la Bourse de Paris ne suive pas ce mouvement.

C'est une bonne occasion offerte aux capitalistes qui sont assurés d'une plus-value certaine sur l'action et sur l'obligation.

Les recettes des grandes Compagnies de chemins de fer n'offrent que peu de variations. Les cours s'en ressentent et restent à peu près immobiles : le Nord à 1,697.50, le Lyon, 1,190, l'Orléans 1,285, le Midi 1,180, l'Est 753.75, l'Ouest 813.75.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

TIR AUX PIGEONS DE SAUMUR.

Le Tir aux Pigeons était hier fort animé ; beaucoup de tireurs émérites s'étaient donc rendez-vous aux Huraudières pour prouver au président du Tir toute leur sympathie.

Voici le résultat des différentes poules tirées :

1° Handicap : 4 louis ; — 3 tireurs.
M. le marquis de Goulaine, 3 sur 3.

2° Handicap : 4 louis, 3 pigeons ; 9 tireurs.

M. le comte de Beauregard, 3 sur 3.
M. A. Laroche, 3 sur 3.
Prix partagé.

3° Poule à 26 mètres : 4 louis, 4 pigeon ; — 6 tireurs.

M. le marquis de Goulaine, 5 sur 5.

4° Handicap optional : 4 pigeon ; — 10 tireurs.

M. le comte de Beauregard, 2 sur 2.

M. H. Laroche, 2 sur 2.
Prix partagé.

5° Poule à 26 mètres : 4 louis, 3 pigeons ; — 6 tireurs.

M. le marquis de Goulaine, 5 sur 5.

M. de Mareuil, 5 sur 5.
Prix partagé.

6° Prix de Saint-Hubert : une paire de pistolets de combat ; poule 26 mètres, 7 pigeons, 2 louis ; — 8 tireurs.

1. M. de Moisan, 8 sur 9.

2. M. le marquis de Goulaine, 7 sur 9.

3. M. H. Laroche, 7 sur 9.

7° Poule 25 mètres, 4 louis, 4 pigeon ; — 7 tireurs.

M. le marquis de Goulaine, 3 sur 3.

8° Handicap optional : 4 pigeon ; — 44 tireurs.

M. Henri Boutet, 6 sur 6.

9° Poule à 27 mètres : 4 louis, 4 pigeon ; — 6 tireurs.

M. le marquis de Goulaine, 4 sur 4.

M. Bastard, 4 sur 4.
Prix partagé.

Après ces différents tirs, un concours de Lawn-Tennis s'est engagé ; le gagnant devait avoir une épinglette.

Le prix est resté à M. Torrence.

LA REVUE DU 14 JUILLET.

Le ministre de la guerre vient de décider que toutes les revues qui doivent avoir lieu à l'occasion du 14 juillet seraient passées le matin. Les troupes devront être rentrées au quartier avant le moment de la forte chaleur. Le ministre songe aussi à enlever le sac d'ordonnance entouré de la couverture aux militaires en faction.

Ville de Saumur.

M. le Maire de Saumur a convoqué samedi dernier à l'Hôtel-de-Ville les membres du Conseil d'hygiène afin de connaître leur avis sur diverses questions intéressant la santé publique.

Le curage de certains égouts et fossés, la désinfection des bouches d'égouts, le balayage et l'arrosage des rues, la désinfection des voyageurs et des marchandises provenant des pays atteints d'épidémie, les mesures à prendre au cas où l'épidémie qui sévit dans le midi de la France viendrait à menacer directement notre ville, ont fait l'objet de discussions approfondies.

M. le Maire a prescrit immédiatement à M. l'Architecte-voyer et à M. le Commissaire de police de veiller strictement à la propreté et au nettoyage des rues, et à la désinfection des égouts. — L'entrepreneur des boues de la ville sera tenu de procéder à leur enlèvement aussi matin que possible. Les habitants sont invités à ne rien jeter sur la voie publique après le passage des tombereaux.

Les mesures prises pour sauvegarder la santé publique seraient inutiles si elles n'étaient secondées par la bonne volonté et la vigilance des habitants.

L'administration municipale recommande donc :

1° De nettoyer les ruisseaux et d'arroser les rues le matin avant 8 heures et le soir après 6 heures ;

2° De répandre du chlorure de chaux ou du sulfate de fer dans les ruisseaux et sur les tas d'ordures afin d'éviter le dégagement des mauvaises odeurs ;

3° De jeter chaque jour quelques poignées de sulfate de fer (couperose verte), dans les lieux d'aisance ;

4° De laver le sol des cours intérieures chaque semaine au moins une fois à l'eau de chaux ;

5° De ne pas faire usage d'eau de puits pour boisson sans l'avoir fait bouillir et filtrer.

THÉÂTRE DELILLE.

Nous avons assisté hier soir à la représentation du théâtre Delille, et nous sommes encore sous le charme que nous a laissé cette délicieuse soirée. Malgré la chaleur accablante, le lever du rideau s'est fait

devant un public nombreux : la bonne société s'était donné rendez-vous et avait répondu avec empressement à l'appel de M. Henri Daunay, l'habile directeur du théâtre.

Il est bien vrai qu'on ne peut regretter ni son temps ni son argent. Quelle variété de spectacle et quel attrait dans les exercices !... M. Daunay est un prestidigitateur des plus habiles, d'une gracieuseté et d'une dextérité incomparables : les applaudissements le lui ont bien prouvé.

M. Clam, le roi des pitres, comme il s'appelle lui-même, mérite, il nous semble, une qualification plus élevée : c'est un véritable comique, possédant des intonations et des jeux de physionomie qu'une grande scène théâtrale pourrait envier. Aussi les intermèdes au théâtre Delille sont-ils aussi goûtés du public que les scènes elles-mêmes.

Deux jeunes gymnastes font, sur un double trapèze, des exercices d'une force surprenante et qui font frémir le spectateur haletant.

L'Indien Kaly est un jongleur très-habile, auquel on pourrait confier une nombreuse vaisselle, bien qu'il traite les assiettes et les bouteilles par trop cavalièrement ; malgré cela, jamais de casse.

Par des effets de lumière électrique, M. Daunay fait faire un voyage des plus agréables à son public, qui se plaint toujours de sa trop courte durée.

Que dirions-nous encore ?... Et le caléidoscope éblouissant, et les vues des groupes de marbre, et les excentricités des clowns, et l'armoire mystérieuse, et les scènes de spiritisme, où l'esprit frappeur vient compter des nombres jusqu'au plus profond de votre pensée !... Enfin tout est agréable et charmant.

Nous ne pouvons terminer sans parler de l'apothéose finale.

On ne peut rien imaginer de plus beau, et c'est là que la lumière électrique fait merveille. Des jets d'eau naturelle prennent toutes les formes, toutes les couleurs ; on croirait voir une pluie d'émeraude, de topazes, d'améthystes, enfin de perles les plus pures et les plus fines ; puis, après une succession de couleurs et d'aspects, une dernière toile se lève et montre, élevées dans les airs, au milieu de ce scintillement de lumières vives et d'eau azurée, de charmantes jeunes filles, mollement étendues dans les nuages : c'est d'un effet éblouissant, féérique, inexplicable. Nous ne pouvons qu'engager les habitants de Saumur à aller voir ce charmant spectacle, ils en sortiront comme nous avec la plus agréable impression.

L'installation du théâtre Delille est des plus confortables. Tout le monde est très-bien assis, et peut voir tout à son aise : un orchestre bien composé exécute pendant les exercices de très-jolis morceaux.

Nos compliments à M. Daunay, pour le soin avec lequel il a choisi sa troupe et su varier le spectacle : il est à regretter qu'il nous reste si peu de temps à Saumur ; mais nous espérons bien le revoir l'année prochaine.

Le *Journal de la Vienne* a annoncé, la semaine dernière, l'arrestation de la veuve Masson, dit Damour, inculpée du crime d'infanticide, et l'incarcération de cette femme à la prison de Loudun.

Voici de nouveaux renseignements sur ce crime :

Le 4^{er} juillet, on découvrait dans le bief du moulin de Vaon, près les Trois-Moutiers, le cadavre d'un enfant nouveau-né en putréfaction.

Ce petit cadavre était ficelé, à l'aide d'un fil de fer, dans un mouchoir et un morceau de tablier dans lesquels avait été ajoutée une assez grande quantité de ferraille.

La justice, immédiatement informée, s'est rendue sur les lieux, et, devant le magistrat instructeur, la veuve Masson, qui était soupçonnée et assistait à ces constatations, finit par s'avouer l'auteur du crime.

M. le docteur Pinchaud, chargé de faire l'autopsie du petit cadavre, a constaté que l'enfant était né viable et à terme.

LA MUSIQUE POPULAIRE

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

Bureaux : Boulevard St-Michel, 78, Paris.

Abonnements : Un an, Paris 12 fr. — Départements, 14 fr. — Un numéro : 25 centimes.

Sommaire du n° 142.

TEXTE. — M^{lle} Rémy, par Alphonse Baralle. — Les œuvres dramatiques de Berlioz, par A. Boutarel. — Revue musicale, par A. Baralle. — La musique et les théâtres de Paris en 1790, par E.

Grégoir. — Société nationale de l'encouragement au bien, par G. Ludger. — La Muse britannique, par L. Melbourne. — Assemblée générale des artistes dramatiques. — Les concours annuels du Conservatoire. — Revue des concerts, par Rhemour. — Nouvelles diverses.

MUSIQUE. — (Marche des Bardes de Henri Herz (suite et fin). — Dernière pensée musicale de M. Ch. de Weber. — Les Cloches du soir, mélodie de M. H. de Casper.

ILLUSTRATION. — Portrait de M^{lle} Rémy, de l'Opéra-Comique.

Tout abonné recevra gratis en prime :

Douze francs d'ouvrages ou gravures à choisir dans les catalogues qui seront envoyés franco et gratuitement, avec un numéro du journal, à toute personne qui en fera la demande à l'administration, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

PLACE DE LA BILANGE

THÉÂTRE A. DELILLE

Direction : HENRI DAUNAY.

Tous les soirs, à 8 heures 1/2,

GRANDE REPRÉSENTATION VARIÉE

JEUDI ET DIMANCHE, A 3 HEURES

Matinées Infantines.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 6 juillet 1884.

Versements de 193 déposants (39 nouveaux), 43,772 fr. 31.

Remboursements, 12,896 fr. 90 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Amillou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levés et de Gennes.

MICHELET. — Histoire de France et de la Révolution Française. 28 vol. in-8°, accompagnés de 200 gravures hors texte. Prix : 196 fr., payables 10 fr. par mois. Chaque ouvrage se vend séparément : l'*Histoire de France*, 133 fr. ; l'*Histoire de la Révolution Française*, 63 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Départemental de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes coloriées, texte contenant la matière de 10 volumes in-8°. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio, coloriées avec soin. 1 volume relié. Prix : 90 fr., payables 5 fr. par mois.

Guerres de la Révolution et du premier Empire, 15 volumes in-8°, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix : 100 fr., payables 5 fr. par mois.

L'Art National, par H. Du Cleuziou. Des origines à la Renaissance du XIII^e siècle. 2 vol. illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix : 80 fr. ; relié 100 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON (A. LE VASSEUR, successeur). 33, rue de Fleury, Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PRÉSERVATIF CONTRE LES AFFECTIONS ÉPIDÉMIQUES

44 ans de succès.

32 RÉCOMPENSES, dont 5 DIPLÔMES D'HONNEUR ET 10 MÉDAILLES D'OR.

ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires ET LE SEUL VÉRITABLE

Formant une boisson délicieuse, saine, rafraîchissante et peu coûteuse. Infaillible contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête ; contre la dysenterie et la cholérite.

FABRIQUE à LYON, 9, cours d'Herbouville
Maison à Paris, 41, rue Richer.

Dépôt dans les principales pharmacies, parfumeries, épiceries fines.

Se méfier des imitations et exiger le nom de DE RICQLÈS.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE MILSONNEAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Milsonneau, ancien négociant à Saumur, sont invités à se présenter le samedi 12 juillet 1884, à une heure du soir, chez M. Doussain, rue des Basses-Perrières, à l'effet de recevoir un deuxième dividende de 7 1/2 0/0. (502) Le Greffier, GAUTIER.

Étude de M^e LAMBERT, avoué au Mans.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e FOUCHARD, notaire au Mans, Le samedi 26 juillet 1884, à une heure, D'UNE

VASTE USINE à l'usage de

FILATURE

ET CORDERIE MECANQUES

A vapeur et à la main, Située au Mans (Sarthe), avenue de Pontlieue, 3, Y compris la clientèle et le matériel d'exploitation.

Contenance cadastrale: 14,617 mètres. Entrée en jouissance immédiate.

Mise à prix: 150,000 francs.

S'adresser, au Mans, à MM. LAMBERT et BEURIER, avoués, à M^e BLIN, agréé, à M^e FOUCHARD, notaire.

A LOUER

UNE MAISON

Sise rue d'Orléans, Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT

OU pour la Saint-Jean MAISON

Située rue Saint-Jean, n° 40,

Composée d'un magasin, d'une salle à manger, trois chambres, cave et grenier.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, à M. COIGNARD, et à M^{me} veuve RICHARD, rue de la Marine.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885, BEAU ET VASTE

MAGASIN

Rue du Port-Cigongne.

S'adresser à M^{me} DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

AVIS

M. Auguste DOC, graveur, nouvellement arrivé de Paris, vient de s'installer à Saumur.

Élève de graveurs éminents, il est à même de répondre à toutes les demandes qui pourront lui être faites pour tout ce qui concerne la gravure sur métaux, nacre, ivoire, orfèvrerie, bijoux.

Chiffres, armoires, écussons, adresses, etc., etc.

Atelier, 91, rue de Fenet.

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie.

M. RENÉ ROUSSEAU prévient ses clients qu'il tient à leur disposition un choix considérable de cidres, meilleurs encore que ceux vendus jusqu'à ce jour, et dont la qualité tout à fait supérieure ne craint aucune altération par suite des chaleurs.

A partir du 24 juin, s'adresser au nouveau domicile de M. ROUSSEAU, rue Nationale, 19, ou au dépôt, place du Roi-René, magasins Pichat.

CIDRE EXQUIS

20 fr.; pur jus, 35 fr.

MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure).

LIBRAIRIE JAVAUD

ON DEMANDE un garçon de 12 à 13 ans, sachant lire et écrire.

DOMESTIQUE. On demande, en ville, bonne domestique de 25 à 30 ans, forte travailleuse, aimant les enfants et sachant faire un bon courant de cuisine.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un concierge. S'adresser au bureau du journal.

M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un jeune homme sachant bien écrire.

En cours de publication

DANS LE

JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré

Qui paraît tous les Dimanches :

TRINQUEBALLE

Grand roman de cape et d'épée

Par MAURICE DRACK.

LA FILLE DU DÉCAPITÉ

Par Eugène MORET.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES. Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'Union postale, 1 an, 8 fr. 50, 6 mois, 4 fr. 25.

La collection se compose actuellement de 51 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

NOTA. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux fait disparaître promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède traitement efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement

prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros: Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicer, rue d'Orléans. (443)



A la Librairie JAVAUD, à Saumur :

Grande Culture de la Vigne Américaine 1881-1885

Par M^{me} la duchesse de FITZ-JAMES

Tome I^{er}. — GRANDE CULTURE DE LA VIGNE AMÉRICAINE

Troisième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée.

Prix : 2 fr.; par la poste, 2 fr. 25.

Tome II. — ENQUÊTE EN AMÉRIQUE ET EN FRANCE

Deuxième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée.

Prix : 1 fr. 50; par la poste, 1 fr. 70.

Tome III. — MANUEL PRATIQUE DE VITICULTURE AMÉRICAINE

Troisième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée.

Prix : 1 fr.; par la poste, 1 fr. 20.

Chez JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, Saumur :

LA CHASSE

2^e édition; Prix: 4 fr. 50

Par MM. GIRAUDEAU, LELIÈVRE et SOUÉE,

Suivie de La LOUVETERIE, Le DROIT sur le GIBIER, La RESPONSABILITÉ des Chasseurs, des Propriétaires de Bois, Les Gardes-Particuliers, Formules et Tables.

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON PARIS

Santé : 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr.; 2 fr. 30 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 JUILLET 1884.

Table with 4 columns: Valeurs au comptant, Clôture précé., Dernier cours, and OBLIGATIONS. It lists various market values and bond prices for July 7, 1884.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Table showing train schedules for Saumur, Montreuil-Bellay, Thouars, and Poitiers. It includes departure and arrival times for different services like 'Service d'Hiver' and 'Service d'Été'.